

Berner JEVV-Vorstand im Klettersteig



Am letzten Septembersonntag bestieg die Junge EVP Kanton Bern an einem Vorstandsausflug und Teambuilding-Event den Chälligang-Klettersteig zwischen Adelboden und der Engstligenalp.

AGENDA

Ausserordentliche DV EVP Schweiz

25. November 2023

Wintersession Grosser Rat

27. Nov. bis 7. Dez. 2023

Ausserordentliche DV EVP Kanton Bern

25. Januar 2024, 19.30 Uhr
Kapelle EGW, Nägeligasse 9, Bern

Volksabstimmung

3. März 2024

4 / 2023 Novembre
www.evp-be.ch, info@evp-be.ch

**Informations du
Parti évangélique du canton de Berne**

AUCUNE VOTATION

Il n'y aura pas de votation cantonale et nationale en novembre 2023.

ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL 2023

Une joie et une gratitude immenses



Grâce à un engagement massif des candidat·e·s et des quelque 15 000 électrices et électeurs, le PEV a réussi à conserver son siège dans le canton de Berne. Le conseiller national Marc Jost a été réélu avec 29 406 voix.

L'année dernière, le PEV a perdu près de 10% de ses voix lors des élections au Grand Conseil, suite aux discussions intenses au sujet du Covid et probablement aussi à cause de sa position claire sur le « mariage pour tous ». D'autant plus grandes sont donc notre joie et notre gratitude face à la réélection de Marc Jost et à une légère augmentation des voix.

Les places de remplacement sont heureusement occupées par trois femmes très engagées: Simone Leuenberger, militante pour les droits des personnes en situation de handicap, Barbara Stotzer-Wyss, présidente du parti, et Vanessa Staub, conseillère municipale. Elles sont suivies

par le député Tom Gerber, qui a récolté un très grand nombre de voix dans le Jura bernois, et par les deux députées Katja Streiff et Tabea Bossard-Jenni.

Les trois listes supplémentaires « PME », « Avenir » et « Expérience » ont été très importantes pour la défense du siège du PEV, car elles ont réussi à mobiliser environ 1000 électrices et électeurs chacune. Les apparitions publiques convaincantes de Marc Jost lors des podiums dédiés aux élections au Conseil des États ont également eu l'effet escompté. Nous nous réjouissons de l'augmentation des voix dans les grandes communes comme Thoune, Steffisburg, Uetendorf, Spiez, Bienne, Berthoud,

Langnau et Ostermundigen. Cela montre la grande acceptation des candidat·e·s sur place.

La joie demeure malgré tout ternie par la défaite de Lilian Studer en Argovie, et ce, bien que le PEV ait massivement gagné des voix. Ce résultat montre à quel point une procédure plus équitable d'attribution des sièges selon Pukelsheim, déjà établie dans neuf cantons, serait souhaitable. À titre d'illustration: avec 27,9% des voix, l'UDC obtient au total 62 sièges (0,45% pour 1 siège), tandis que le PEV en obtient 2 pour 2,0% des voix (1% pour 1 siège). Marc Jost a déposé une motion en ce sens.

À Zurich, la réélection de Nik Gugger a réussi, de sorte que



Marc Jost

deux représentants du PEV au Conseil national peuvent contribuer à surmonter les clivages entre les blocs.

Ruedi Löffel, chef de campagne

La session d'automne sous le signe des élections



Lorsque les élections approchent, les parlementaires développent une imagination particulièrement fertile. Ils n'hésitent pas non plus à repêcher des propositions qui n'avaient pas été soutenues lors de la dernière législature pour les soumettre à nouveau.

Au début de la session d'automne, la pasteur Yvonne Witschi, invitée par le PEV, a accueilli une partie des députés du Grand Conseil pour le traditionnel moment de recueillement. Ce moment m'est devenu cher et renforcé à chaque fois en moi l'importance que je donne au travail parlementaire en tant que service à la population. De retour dans la salle du Grand Conseil, nous avons pu transmettre sans discussion une motion pour la reconnaissance officielle du Parlement des jeunes. Les adaptations de la loi sur la police ont ensuite donné lieu à un débat enflammé. Il s'agissait d'une part de l'introduction de la recherche automatique de véhicules, une technique qui devrait permettre à l'avenir de trouver plus rapidement les véhicules recherchés dans le cadre d'un crime. D'autre part, le Conseil d'État pourra désormais contraindre les communes à installer une surveillance vidéo. Pour notre parti, cette intervention dans l'autonomie com-

munale va trop loin, a déclaré **Hanspeter Steiner**. Malgré cela, la proposition a obtenu une majorité.

Simone Leuenberger a demandé dans une motion interpartis une adaptation de la participation aux frais des mesures scolaires spéciales pour les parents d'enfants en situation de handicap. Cette demande a été pleinement satisfaite.

Faut-il une interdiction de fumer sur les aires de jeux pour enfants? **Katja Streiff** s'est engagée pour cette demande que nous considérons importante. La majorité du Conseil n'était toutefois pas de cet avis. La générosité de l'industrie du tabac envers certains partis n'a été révélée qu'après la session.

L'avenir de l'Inforama (centre de formation et de conseil pour l'agriculture) a suscité de nombreuses discussions. **Barbara Stotzer-Wyss** s'est engagée avec succès pour une révision de la stratégie et une meilleure intégration des groupes d'intérêt dans la planification.



Le groupe parlementaire du PEV au Grand Conseil bernois devant l'affiche du conseiller national Marc Jost.

Peu avant la fin de la session, nous nous sommes occupés de nos amis à quatre pattes. Dans le canton de Berne, les chiens devront-ils être tenus en laisse dès le printemps? Pour protéger les oiseaux nichant au sol et les faons de chevreuil, cette règle est déjà appliquée dans les cantons voisins. Malgré les bons arguments de **Philippe Messerli**, la motion a été rejetée de peu.

Enfin, il a été question d'amé-

liorations pour les personnes souffrant d'effets secondaires après une vaccination contre le Covid-19. Malheureusement, les demandes étaient formulées de telle manière qu'elles n'avaient aucun sens pour le canton de Berne ou qu'elles étaient déjà satisfaites. Deux points n'ont pas été classés, mais il ne faut pas s'attendre à une plus-value pour les personnes concernées.

Markus Wenger, député, Spiez

PEV SUISSE

Le PEV condamne l'action terroriste du Hamas



Le PEV Suisse condamne avec la plus grande fermeté l'attaque barbare d'envergure du Hamas contre Israël. Cette violation du droit international, perpétrée avec une brutalité et un mépris indescriptibles envers la population civile, est un acte de pure terreur que rien ne peut justifier.

Nous exprimons toute notre sympathie aux victimes, aux otages et à leurs proches. En juin 2022 déjà, les Conseillers nationaux du PEV avaient voté en bloc pour interdire le Hamas, en tant que groupe terroriste. Le PEV appelle à l'arrêt immédiat des opérations belliqueuses afin d'éviter de nouveaux actes de violence et de nouvelles souffrances.

Les incroyables massacres de la population civile montrent que, du point de vue du PEV, le Hamas est une organisation terroriste et doit être classé et interdit comme telle par le Conseil fédéral. En juin 2022 déjà, les Conseillers nationaux du PEV avaient approuvé en bloc une initiative parlementaire allant dans ce sens.

PEV CH



IMPRESSUM

Herausgeberin: EVP Kanton Bern, Postfach 2319, 3001 Bern info@evp-be.ch, Tel. 031 352 60 61

Redaktionsadresse: Christof Erne, Könizstr. 83, 3008 Bern, bev@evp-be.ch

Adressänderungen: Bitte schriftlich an EVP Schweiz, Postfach 2319, 3001 Bern, oder via www.evppev.ch/kontakt/adressaenderung

Inserate: Jordi AG, Belp, Urs Scharnowski, Tel. 031 818 01 46, urs.scharnowski@jordibelp.ch

Mediadaten: www.evp-be.ch > Parteizeitung

Jahresabonnement: Mitglieder: Fr. 5.-; Freunde / Gönner: Fr. 3.- IBAN CH64 3000 0001 3002 0312 1

Druckerei: W. Gassmann AG, Biel

Versandarbeiten / Beilagen: Atelier Passage, Müllerstrasse 3, 2562 Port, www.atelierpassage.ch, info@atelierpassage.ch, Tel. 032 331 66 55